

Rapport du jury

Concours sur titres avec épreuves d'éducateur territorial de jeunes enfants - 2017

ORGANISATEUR : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Le concours sur titres avec épreuves d'éducateur territorial de jeunes enfants a été ouvert au titre de l'année 2017 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde a organisé le concours en accord avec les centres de gestion de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Creuse, des Deux-Sèvres, de la Dordogne, de la Haute-Vienne, des Landes, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques et de la Vienne.

40 postes étaient à pourvoir.

Calendrier

Période d'inscriptions	Du 6 septembre au 5 octobre 2016
Date de limite de dépôt	Le 13 octobre 2016
Epreuve écrite	Le 9 février 2017
Jury d'admissibilité	Le 21 mars 2017
Epreuve d'admission	Les 18 et 19 avril 2017
Jury d'admission	Le 27 avril 2017

Les conditions particulières d'accès au concours

Le concours sur titres avec épreuves est ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Les candidats ne possédant pas le diplôme requis pouvaient saisir la commission d'équivalence de diplômes (CED), ou, être dispensés de diplômes s'ils justifiaient d'une des deux situations suivantes :

- Être père ou mère de famille d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevé effectivement ;
- Être sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministère chargé des sports.

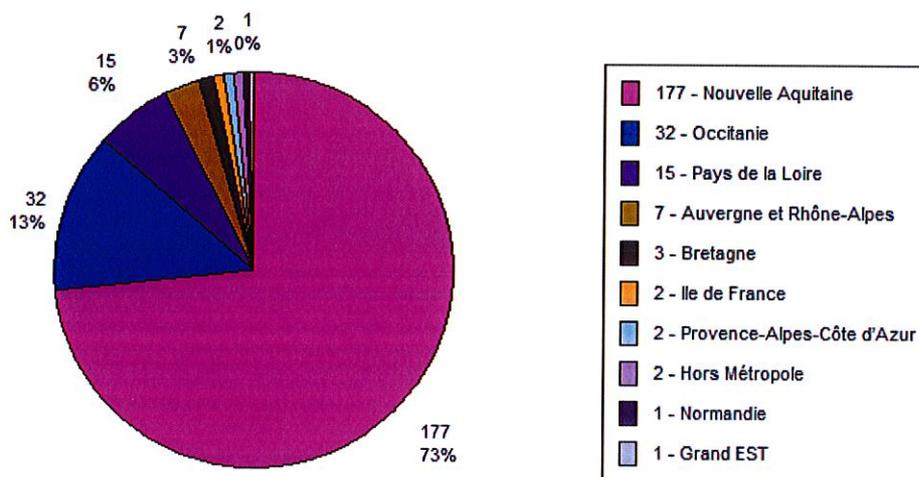
1) Les candidats :

244 candidats se sont inscrits à ce concours sur titres avec épreuves :

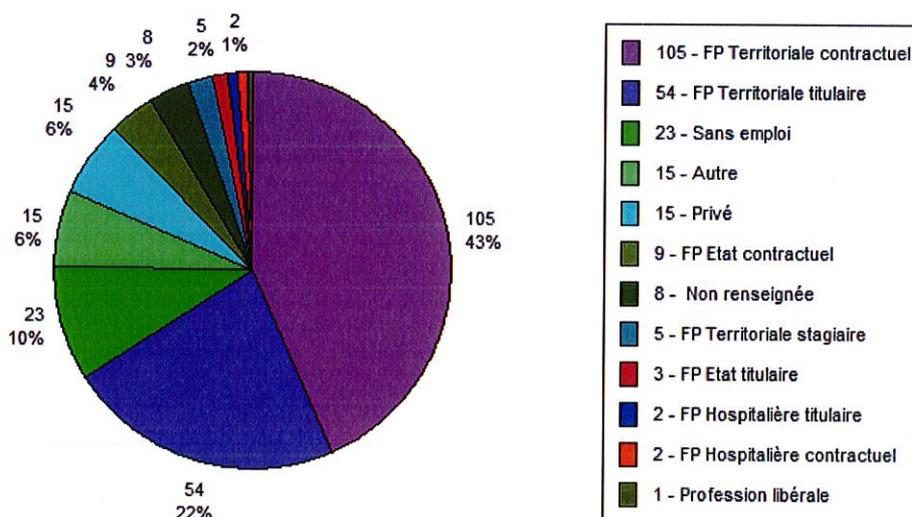
	Concours sur titres
Nombre de candidats refusés à concourir	2
Nombre de candidats admis à concourir	242
Nombre de candidats admis à concourir <i>sous réserve</i>	16

2 candidats ont été refusés à concourir : 1 dossier reçu après la date limite de dépôt des dossiers et 1 dossier avec une décision défavorable de la commission d'équivalence de diplômes.
 4 dossiers ont été envoyés vers la CED car ils ne possédaient pas le diplôme requis.
 2 décisions favorables ont été réceptionnées avant l'épreuve écrite.
 2 dossiers avec dispense mères de 3 enfants.

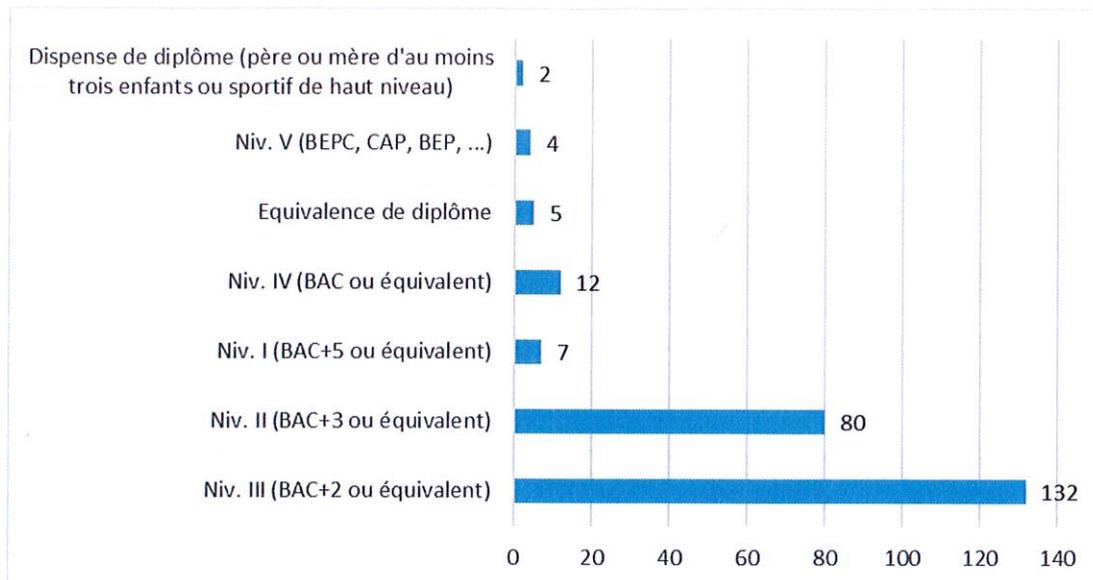
Répartition des candidats admis à concourir par région



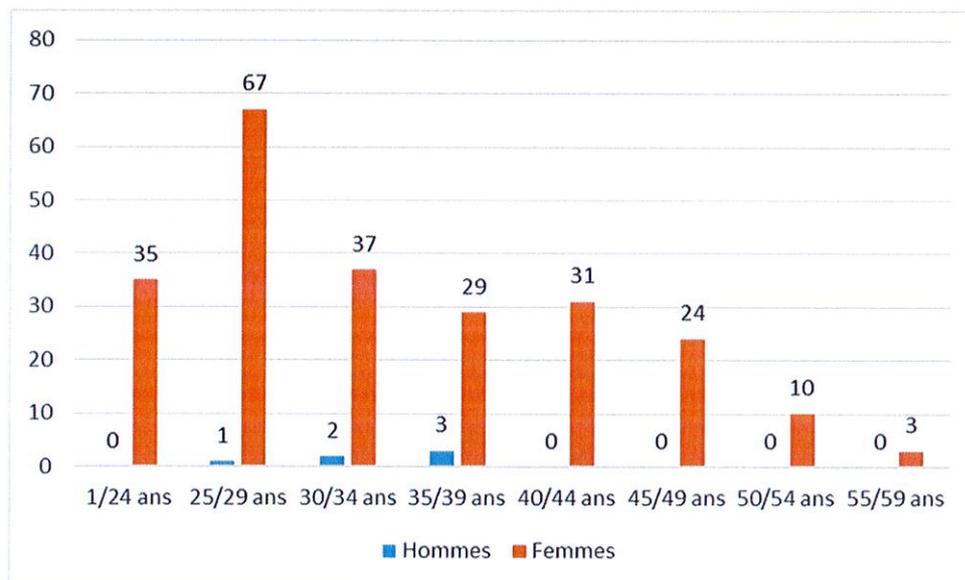
Répartition des candidats par situation professionnelle



Répartition des candidats par niveau d'études



Tranches d'âges



2) L'épreuve écrite :

a) Déroulement :

L'épreuve écrite s'est déroulée le jeudi 9 février 2017, à l'Espace du Lac à Bordeaux.

b) Son contenu :

Le concours sur titres comprend une épreuve qui consiste en la rédaction d'un rapport, à partir des éléments d'un dossier, assorti de propositions opérationnelles, portant sur une situation en relation avec les missions exercées par les membres du cadre d'emplois, et notamment sur la déontologie de la profession (durée : trois heures ; coefficient 1).

Le programme de l'épreuve était précisé sur la notice explicative du concours consultable sur le site du Centre de Gestion

La thématique du sujet : rapport sur la mise en place d'une réunion d'information autour de la question des inégalités filles/garçons observées parfois dès le plus jeune âge.

Les correcteurs ont pu constater sur la forme, un niveau de l'épreuve écrite très faible cette année, un manque de structuration et sur le fond ; un manque de propositions, pas de plan structuré, des devoirs confus, avec des problèmes de méthodologie et de synthèse. Peu de copies étaient complètement terminées.

2 candidats ont remis des copies blanches.

Conseils aux candidats :

Une préparation est nécessaire dans la forme et le fond (trop de fautes d'orthographe). Le plan doit être structuré et détaillé avec une argumentation des idées, la lecture attentive de l'énoncé de la demande, est indispensable de même que le traitement des deux parties « synthèse et propositions opérationnelles ».

Il faut penser à citer des références théoriques et des définitions.

c) La présence à l'épreuve :

157 candidats se sont présentés à l'épreuve du concours à l'Espace du Lac qui se traduit par un taux d'absentéisme de 35,66 %.

2 candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuves avec tiers temps dont un ordinateur ont été convoqués au Centre de Gestion de la Gironde. Les candidats étaient absents.

Sur les 16 candidats convoqués sous réserve, il n'y avait plus que 7 candidats « admis à concourir sous réserve » au 1^{er} jour de l'épreuve.

d) Résultats de l'épreuve écrite :

Épreuve	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires < 5/20
Rédaction d'un rapport	8,47/20	16/20	0/20	17

3) L'admissibilité :

À l'issue de l'épreuve écrite, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admissibles.

Postes ouverts	Nombre d'admis à concourir	Seuil d'admissibilité	Nombre d'admissibles
40	242	9,5/20	61

38 % des candidats présents au concours ont été déclarés admissibles.

17 candidats ont eu une note éliminatoire, inférieure à 5/20 à l'épreuve écrite.

4) L'épreuve orale :

L'épreuve d'entretien avec le jury permet d'apprécier le potentiel du candidat : gestion du stress, comportement vis-à-vis du jury, connaissances générales, capacité d'écoute, raisonnement, esprit de synthèse, vivacité d'esprit...

L'épreuve orale d'admission consiste en « un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois concerné (durée : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2) ».

Épreuve	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires < 5/20
Epreuve d'entretien	13,84/20	19/20	6/20	0

S'agissant d'un entretien pouvant déboucher sur une « embauche », le candidat doit être en situation d'un grade responsable, démontrer ses capacités d'expression orale, une bonne culture générale professionnelle ainsi qu'une motivation personnelle et la capacité à réagir à des situations purement pratiques.

La recherche de ces qualités par le jury n'a pas désorienté les candidats et a favorisé l'égalité entre ceux-ci, « vrais » externes d'un côté et candidats nombreux déjà en fonction (titulaires ou contractuels) dans une collectivité, de l'autre.

5) L'admission :

À l'issue de l'épreuve orale, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admis. Pour le concours sur titres, le seuil d'admission retenu est de 37,50 points, soit 12,50/20.

6) Le jury :

Le jury du concours sur titres comprenait 6 membres, répartis à parts égales entre élus locaux, fonctionnaires de catégorie A ou B et personnalités qualifiées.

7) Conditions générales d'organisation du concours :

Nombre de postes			Admis à concourir			Présents aux épreuves d'admissibilité			Seuil d'admissibilité			Candidats admissibles		
2011	2016	2017	2011	2016	2017	2011	2016	2017	2011	2016	2017	2011	2016	2017
18	18	40	114	209	242	85	156	157	10/20	11/20	9,50/20	41	51	61

Candidats présents à l'épreuve d'admission			Seuil d'admission			Candidats admis		
2011	2016	2017	2011	2016	2017	2011	2016	2017
39	51	61	12,83/20	14/20	12,50/20	18	18	40

8) Analyse et conclusion :

Le jury constate que malgré une épreuve écrite d'un niveau faible cette année, les candidats avaient un bon niveau à l'épreuve orale. En effet les candidats étaient excellents dans l'humain, présentant un bon niveau relationnel. L'exposé était construit, structuré avec une bonne allocution dans l'ensemble.

La Présidente du Jury,



Catherine VIANDON

□ □ □ □